

## Thème 1. LES MÉMOIRES : LECTURE HISTORIQUE

### Chapitre 1. L'HISTORIEN ET LES MÉMOIRES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN FRANCE

#### INTRODUCTION

En 1945, la France sort meurtrie de cinq années de guerre. La défaite de juin 1940, l'occupation allemande, la collaboration du régime de Vichy ont traumatisé les Français qui, avec la Libération, aspirent à se reconstruire dans l'unité nationale. Pour ce faire, les autorités, sous la direction du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), referment la « parenthèse vichyste » : elles imposent l'image officielle d'une France unanimement résistante. Le mythe résistancialiste est né, plongeant ainsi dans l'oubli de multiples mémoires individuelles, plurielles, collectives qui resurgiront au cours de la Guerre froide pour éclater au grand jour ensuite. Le résistancialisme est alors critiqué. Différents groupes mémoriels s'attachent à défendre leur vision de la période. Quant aux historiens, relégués un temps au service de la mémoire officielle, ils se réapproprient leur rôle, leur fonction, celui d'être au service de la vérité historique en mettant en lumière « *les processus de construction* » de toutes les mémoires.

#### PROBLÉMATIQUE

*En quoi le contexte d'élaboration des mémoires de la Seconde Guerre mondiale les a-t-il déterminées (construction des mémoires) ?*

*Quelles mémoires de ces conflits peuvent être identifiées au sein de la société française (multiplicité des mémoires) ?*

*Comment, dans quels rythmes et dans quelles perspectives les historiens ont-ils fait de ces mémoires des objets d'histoire (historicisation des mémoires) ?*

**=> Comment l'historien parvient-il à apprivoiser les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France afin d'en écrire une Histoire apaisée ?**

#### I. LA MÉMOIRE RÉSTANCIALISTE AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE (1944-1973)

##### A. Une France traumatisée et divisée en 1945

Au lendemain de la guerre, la France est un pays ravagé par une longue période d'occupation et les pillages économiques. Les bombardements alliés ont rasé de nombreuses villes du littoral atlantique et des installations industrielles notamment. Il faut reconstruire le pays urgemment.

Le bilan humain est lourd : plus de 560 000 morts, plus de 1,8 million d'hommes en captivité en Allemagne. Des milliers de personnes ont été déportées : des Juifs, des Tziganes, des homosexuels, des handicapés, des personnes de couleur, des communistes, des travailleurs forcés du Service du travail obligatoire (STO), des résistants, etc.

Pendant la guerre, la France est divisée, le visage du Français est multiple. Certains ont fait le choix de la collaboration nazie de l'État français (environ 55 000 personnes) ou de l'engagement dans la Résistance (environ 200 000 cartes de combattant de la Résistance délivrées).

En effet, il y a d'un côté les collaborateurs qui ont approuvé le gouvernement français dirigé par le maréchal Philippe PÉTAÏN. Ce gouvernement a collaboré à l'effort de guerre nazi en lui livrant des matières premières et des produits finis. Il a participé à la Shoah avec la mise en place d'une politique antisémite, puis la déportation des Juifs. Il a créé la Milice contre les résistants.

Puis, de l'autre côté, il y a les résistants qui combattent l'occupation de leur pays en France occupée ou aux côtés des Forces la France libre (FFL) du général Charles DE GAULLE depuis Londres à partir de 1940.

On peut adjoindre à cette catégorie les prisonniers de guerre, les déportés du travail.

Enfin, les historiens des années 1970 ont démontré qu'un troisième groupe existe, celui des attentistes formés par la majorité des Français.

Tous les Français ont donc vécu différemment les « *années sombres* », « *les années noires* » de la décennie 1940. Tous se considèrent comme des victimes. Ils réclament des compensations pour les souffrances subies. Ils en ont gardé des mémoires différentes voire opposées, individuelles et/ou collectives. Chaque groupe porteur de mémoire a une identité vécue qui lui est propre.

Quant aux historiens, au lendemain du conflit (fin des années 1940), le travail est très difficile, voire impossible. Ils ne disposent pas encore de toutes les sources pour étayer des thèses et établir une vérité historique la plus exhaustive qui soit. Les archives ne sont pas accessibles. Les faits sont trop récents, les secrets trop lourds. Le gouvernement maintient une certaine censure sur les épisodes sensibles.

### **B. La mémoire résistancialiste (1944-1947)**

La notion est élaborée par l'historien Henry ROUSSO (*Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Le Seuil, 1990) pour qualifier l'idée que les Français auraient eu un comportement unanime et naturel de résistant pendant la guerre. La thèse s'appuie des travaux de l'immédiat après-guerre. La priorité est à l'unité nationale, à la réconciliation. Les mémoires gaullienne et communiste mettent alors en avant la figure du résistant au nom d'une « *communauté de souffrances* » durant la guerre (« *Les historiens et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale* », conférence de Pierre LABORIE, 2012). Ces mémoires sont qualifiées de « *résistancialistes* ».

#### **1. La France unanimement résistance : une lecture officielle**

Le 9 août 1944, à Alger, le Gouvernement provisoire de la République Française dirigé par DE GAULLE décide l'annulation de toutes les lois promulguées entre 1940 et 1944 par le régime de Vichy. Il rétablit la légalité républicaine tout en refusant de proclamer la République lors de la libération de Paris : d'après lui, l'État français ne fut qu'une « *parenthèse* » de l'histoire de France. Le régime de Vichy est un régime de fait, « *nul et non avénu* ». La République n'a jamais cessé d'exister. Cette attitude permet d'amoindrir les crimes de Vichy au profit de l'action de la Résistance. Le souvenir de 1940-1944 doit être refoulé, effacé des têtes et des livres d'histoire. Dans son discours résistancialiste, DE GAULLE trouve un allié dans le Parti communiste français (PCF). C'est alors la première force politique du pays comme le prouve le résultat des élections législatives de 1946 : le PCF obtient 28,3 % des suffrages. Il bénéficie du prestige de l'URSS dans son combat contre Adolf HITLER, de son image de combattant du peuple opprimé contre l'occupant sur le sol de France.

Les forces politiques en présence s'attachent à donner une image d'un pays totalement résistant, avec très peu de collaborateurs. Le rôle des Américains dans la libération du territoire est minimisé. Les gaullistes vantent l'action de la France Libre et de son chef. Le Parti communiste met en avant son action résistante pour faire oublier qu'il a soutenu le Pacte germano-soviétique de 1939 et qu'il n'est réellement entré dans la Résistance qu'à partir de l'invasion de l'URSS par HITLER en 1941.

Le 25 août 1944, lors de la libération de Paris, DE GAULLE fait l'éloge des résistants qui ont libéré la capitale : « *Paris ! Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé, mais Paris libéré ! Libéré par lui-même, libéré par son peuple avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France toute entière, de la France qui se bat, de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle... Ce devoir de guerre, tous les hommes qui sont ici et tous ceux qui nous entendent en France savent qu'il exige l'unité nationale.* » DE GAULLE célèbre ainsi une France unanimement combattante et résistante, bien que cela soit exagéré, pour reconstruire l'unité nationale.

Ce début de mémoire officielle sera repris rapidement par un vecteur de communication particulier, le cinéma. Dès 1946, dans *La bataille du rail*, le réalisateur René CLÉMENT retrace la résistance des cheminots français qui sabotent les trains nazis et perturbent par tous les moyens la circulation ferroviaire. Vingt ans plus tard, il réalise la fresque historique *Paris brûle-t-il ?* (1966) dans laquelle la libération de Paris est présentée comme étant le fait exclusif des résistants et des militaires alliés. La même année (1966), Gérard OURY comète *La grande vadrouille*, une comédie relatant les péripéties de deux Français qui aident des aviateurs britanniques à rejoindre la zone libre tout en étant poursuivis par les Allemands. Sa France n'est peuplée que de résistants : ce film fait partie du mythe résistancialiste.

## 2. La réconciliation entre les Français

A la Libération en 1944, une épuration sauvage se met en place. On arrête. On fusille des collaborateurs, des miliciens mais aussi des personnes innocentes (presque 10 000 exécutions sommaires). Des femmes ayant fréquenté des Allemands sont humiliées, tondues en public (20 000 femmes accusées de « *collaboration horizontale* »). DE GAULLE impose donc aux résistants l'autorité de l'État en mettant en place une épuration légale avec des tribunaux réguliers afin de condamner les principaux responsables de la collaboration avec HITLER.

Dans le même temps, on focalise l'attention sur le procès de Nuremberg (1945). PÉTAIN est condamné à mort. Sa peine est commuée en prison à vie, sur l'île d'Yeu où il décède en 1951. Le chef du gouvernement de Vichy, Pierre LAVAL est exécuté le 15 octobre 1945.

Cette « *épuration par le haut* » touche la classe politique également. En effet, les hommes politiques sont frappés d'indignité nationale (perte des droits civils et politiques), mais elle est temporaire. L'épuration est toutefois limitée afin de permettre la reconstruction du pays et réduire l'influence des résistants, majoritairement communistes, dans la nouvelle administration. Les chiffres varient selon les sources. On peut citer pour ordre de grandeur : 125 000 procès, 1 500 exécutions, environ 44 000 peines de prison ou de travaux forcés, 50 000 peines d'indignité nationale. D'autant que la collaboration administrative n'a été le fait que d'une minorité. En 1946 et 1947, des lois d'amnistie sont votées au Parlement pour les délits mineurs au cours de l'occupation, puis pour l'ensemble des crimes (sauf les plus graves), au nom de la réconciliation entre les Français.

## 3. La « mémoire repliée » d'une partie des Français, des soldats

Rétablir l'unité nationale, réconcilier les Français sont les préoccupations constantes du moment pour assurer la reconstruction du pays mais aussi pour faire oublier aux Alliés victorieux la collaboration avec le régime nazi. Cette vision de la France unanimement combattante est célébrée en grandes pompes lors de la cérémonie du 11 novembre 1945 : 15 dépouilles sont présentées autour de l'Arc de Triomphe place de l'Étoile à Paris. Sont représentés des résistants civils de l'intérieur - homme et femme (2), des déportés politiques - homme et femme (2), un prisonnier abattu au cours de son évasion, un membre des Forces françaises de l'intérieur (FFI), et des militaires des Forces françaises libres (9).

Mais, la France combattante s'incarne surtout dans les résistances gaulliste et communiste. Elle met à l'écart les hommes politiques de droite et, surtout, les auteurs de la défaite de 1940 : les soldats et leur état-major. Parmi eux 217 000 militaires sont morts (colonies incluses), 1 845 000 hommes ont été capturés par les armées allemandes et subi la captivité en Allemagne. Ils apparaissent en 1945 comme des anti-héros. Ils ne disposent pas de la gloire militaire des Poilus de 14-18, les évadés exceptés peut-être. Ils sont en quelque sorte condamnés à l'oubli, à vivre une « *mémoire repliée* » (Évelyne MARSURA, [www.memoire-net.org](http://www.memoire-net.org), PGCATM 78-75, 2002) imposée par le mythe de la Libération.

Cela se traduit dans un premier temps par le fait que peu de plaques commémoratives sont ajoutées aux monuments aux morts de 14-18 (à partir de 1953). Mais, surtout, ils sont rejetés au lendemain de la guerre par les associations d'anciens combattants de 14-18. Ils sont obligés de créer leurs propres associations qui se feront très discrètes. Leur pension est même supprimée en 1958.

Enfin, au niveau de la classe politique, la droite traditionnelle est déconsidérée pour n'avoir pas su empêcher la défaite et pour avoir donné les pleins pouvoirs à Pétain. Sur 302 députés déclarés inéligibles, 171 appartiennent au centre et à la droite, 79 aux radicaux et 52 à la SFIO.

En conclusion, à la fin de la guerre, le mythe d'une France unanimement résistante s'impose afin d'assurer l'unité de la France. Il est conforté par la création en 1951 d'un Comité d'histoire de la seconde Guerre mondiale qui ne porte ses recherches que sur la Résistance et le déroulement du conflit. Cependant, avec l'éclatement de la guerre froide, deux mémoires s'affrontent comme s'opposent alors deux blocs dans le monde.

## C. La mémoire gaullienne, une mémoire d'État officielle (1947-1969)

### 1. Une « mémoire désunie »

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les archives ne sont pas consultables. Avec le début de la Guerre froide (par opposition à la guerre armée / chaude : conflit idéologique qui oppose les États-Unis et ses alliés - dont la France - et l'URSS et son camps – et auquel le PCF est affilié), la mémoire se politise. Le monde résistant se fracture, éclate. Selon l'expression d'Olivier WIEVORKA, la « mémoire » est « désunie » (*La mémoire désunie*, Le Seuil, 2010).

- Le PCF impose une mémoire communiste. Il se présente comme le « *Parti martyr des 75 000 fusillés* » alors que le nombre de résistants fusillés par les Allemands s'élèverait à 30 000. Il affirme les Francs-tireurs et les partisans (résistants communistes) comme étant les plus nombreux, ce qui est vrai. Il défend la résistance intérieure qui aurait vraiment fait face au danger et libéré la France, tandis que la résistance extérieure de DE GAULLE n'aurait eu qu'un rôle limité. Leur mémoire est incarnée dans des figures héroïques tel celle de Guy MÔQUET.
- DE GAULLE dénonce les communistes comme des agents de Moscou.
- Pour la droite, les communistes ont provoqué une guerre civile entre résistants. Ils ont préparé un coup d'État au moment de la Libération. Ils ont mené une épuration sauvage. Cette opposition met en valeur les cicatrices non encore refermées de la guerre.
- La droite traditionnelle, les partisans de PÉTAÏN, relèvent la tête grâce à l'apparition d'une mémoire vichyste. En 1954, Robert ARON, dans son ouvrage *Histoire de Vichy* présente la « *thèse du bouclier et de l'épée* » (Fayard) avancée à partir des transcriptions des audiences publiques des procès d'épuration : en collaborant avec l'Allemagne, PÉTAÏN aurait servi de « *bouclier* » afin de protéger la population de la violence, d'alléger le sort des Français et de préparer la libération du pays par DE GAULLE (« *l'épée* » : le glaive) et les Alliés. En même temps que cette collaboration imposée par les nazis, il défend l'idée de la coexistence d'un « *bon* » Vichy, dirigé par PÉTAÏN, et d'un « *mauvais* » Vichy, gouverné par LAVAL. Or, ARON ne s'appuie que sur les arguments développés par la défense du Maréchal lors de son procès et non sur des archives du régime. Sa vision est donc partielle, tronquée et faussée.

A la mort de Pétain, en 1951, une Association pour défendre la mémoire du Maréchal Pétain est fondée. Elle espère le transfert de ses cendres à l'ossuaire de Douaumont et demande la révision du procès de 1945. La mémoire vichyste existe également grâce à un organe de presse (*Rivarol*) et une maison d'édition (Les nouvelles éditions latines).

Malgré ces divergences, la volonté d'unité persiste. L'État conduit une politique de réconciliation plus intense. La IV<sup>e</sup> République (1946-1958) honore les résistants dont les noms sont donnés à des stations de métro ou à des rues (Guy-Môquet, d'Estienne-d'Orves, Gabriel-Péri, etc.). Les procès cessent. Le Parlement vote deux lois d'amnistie en 1951 et 1953 pour vider les prisons et tirer un trait sur le passé. Au nom de l'intérêt national, les hauts fonctionnaires ne sont plus jugés et continuent d'exercer dans l'administration de la IV<sup>e</sup> République. D'ailleurs, on retrouve un député ayant voté les pleins pouvoirs à PÉTAÏN à la présidence du Conseil des ministres en mars 1952 : Antoine PINAY. En 1953, 14 Alsaciens-Lorrains engagés de force dans l'armée allemande, les « *Malgré-nous* », qui ont participé au massacre de 642 civils à Oradour-sur-Glane, sont condamnés aux travaux forcés puis amnistiés pour faire table rase du passé.

La loi du 20 mars 1953 impose le 8 mai comme le jour commémoratif de la victoire permettant ainsi d'unifier les célébrations, la libération étant jugée comme une fête locale. D'autres commémorations exaltent la résistance : le 6 juin pour le débarquement en Normandie, le 18 juin pour l'appel à la résistance du général DE GAULLE, le 26 août pour l'entrée dans Paris de DE GAULLE et des FFL. En 1954, est instituée une *Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation* sans faire de distinction entre ceux qui ont été déportés et ceux qui ont été exterminés. D'ailleurs, depuis la fin de la guerre, les Français ne font pas la différence entre les camps de concentration (camps de travaux forcés) et les camps d'extermination (camps de la mort pour les Juifs et les Tziganes notamment).

### 2. Le « grand silence » sur le génocide, les « mémoires oubliées »

Pourtant, en 1956, le film *Nuit et Brouillard* d'Alain RESNAIS est censuré en partie. C'est le premier documentaire (32 mn) consacré à l'univers concentrationnaire à partir d'images d'archives audiovisuelles, sans faire de distinction entre les deux types de camps. Il devait être présenté au

festival de Cannes. A la demande de l'ambassade d'Allemagne, il en est retiré. L'image d'un gendarme surveillant le camp de transit de Pithiviers est censurée : le képi est remplacé par une tâche noire. Montrer que les Juifs internés étaient gardés par des policiers français relève du tabou, tout comme la collaboration de l'État français.

Depuis la fin de la guerre, les rescapés des camps de la mort peinent à se faire entendre. Personne ne veut écouter leurs souvenirs. La majeure partie se mure dans le silence. L'historienne Annette WIEVIORKA évoque dans sa thèse publiée en 1992, *Déportation et génocide. Entre mémoire et l'oubli* (Plon), ce « grand silence » qui entoure le retour des survivants de la Shoah (terme ayant une dimension religieuse). Elle avance ainsi que la spécificité du sort des Juifs n'a pas été reconnue par la mémoire collective pendant plusieurs décennies, excepté lors de l'inauguration d'un Mémorial du martyr juif inconnu à Paris en 1956.

Puis, le changement d'attitude s'amorce. Le gouvernement israélien (le Mossad, exactement) capture Adolf EICHMANN en Amérique du Sud en 1960. Il était responsable du transport des Juifs vers les camps d'extermination. Lors de son procès un an plus tard, de nombreux survivants viennent témoigner. On commence à prendre en considération leur histoire. D'autres Juifs comme les époux KLARFELD se servent de la loi française d'imprescriptibilité des crimes de guerre adoptée en 1964 pour traquer les nazis dans le monde entier. Une loi qui n'est pas vraiment faite pour retrouver les collaborateurs.

Il faut également évoquer le sort réservé à la mémoire des autres populations concernées par les crimes contre l'humanité : les Tziganes, les homosexuels, les noirs, etc., ainsi que celle des personnes ayant subi la déportation pour ce qu'elles ont fait. Cette mémoire est totalement occultée, marginalisée.

### 3. Les lieux de mémoire officiels

Le résistancialisme est à son apogée sous l'ère gaullienne de 1958 à 1969. En 1958, la guerre d'Algérie fait rage depuis quatre ans. La population française d'Alger se révolte. Elle impose le retour au pouvoir de l'homme du 18 juin, du libérateur de la France, du rassembleur. DE GAULLE utilise alors son passé et les valeurs de la Résistance pour reconstruire l'unité des Français. Il nie la légitimité du gouvernement de Vichy. La République à Londres et l'État français ne peuvent pas être tenus responsables de la collaboration. Vichy n'a été qu'une « parenthèse » dans l'histoire.

Le gouvernement fait construire des musées à la gloire des résistants tel le Mémorial de la France combattante au fort militaire du mont Valérien inauguré par le général DE GAULLE le 18 juin 1960. En ce lieu, plus de 1 008 otages (résistants, juifs, communistes) y avaient été fusillés. Ce sera le monument par excellence où les Français honorent les résistants. Entre, 1960 et 1969, une vingtaine de musées de ce style traitant de la France combattante sont ouverts. Dans la foulée, le Concours national de la Résistance et de la Déportation est créé en 1961 ainsi que des actions pédagogiques destinées aux scolaires.

Le 19 décembre 1964, lors d'une cérémonie retransmise à la radio (y compris dans les lycées), les cendres de Jean MOULIN sont transférées au Panthéon. Préfet révoqué par le régime de Vichy, MOULIN était un socialiste ayant soutenu le Front populaire, un fervent gaulliste au lendemain de l'appel du 18 juin, le fondateur du Conseil national de la Résistance (CNR). Il est mort sous la torture. Le discours d'André MALRAUX, ministre de la Culture, en fait l'incarnation même de la mémoire d'État officielle. MOULIN est le symbole d'une Résistance unifiée, de tout bord politique, au détriment d'autres figures. Il est un instrument de la politique résistancialiste.

De la Libération à la fin des années 1960, les mémoires gaullistes et communistes priment sur toutes les autres, les étouffent. L'historien est prisonnier des conditions mémorielles. Un tournant s'opère dans les années 1970, propice à une relecture critique de l'histoire de la guerre. Les archives s'ouvrent, les sources sont désormais accessibles. Les historiens s'attèlent alors à un travail historique de fond aux cadres scientifiques. Le mythe résistancialiste, prédominant en France, tendant à minimiser la nature et la portée de la collaboration vole en éclats.

## II. L'ÉVOLUTION DES MÉMOIRES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE (1973 À NOS JOURS)

Un nouveau contexte pour la construction des mémoires naît de la révolution de 1968, du déclin du PCF, de la libération de la société, de l'évolution des mentalités et des cultures, et de l'arrivée de jeunes chercheurs n'ayant pas vécu la guerre. DE GAULLE s'est retiré du pouvoir en 1969, un an plus tard il décède : s'en est finie de la mémoire résistancialiste gaulliste. Cependant, ses successeurs de droite comme de gauche refusent encore de reconnaître une quelconque responsabilité de l'État français dans le génocide juif. Le ministère de l'Intérieur n'est d'ailleurs pas d'un grand secours lorsqu'il s'agit d'aider à retrouver les collaborateurs en fuite.

### A. Le tournant des années 1970 et la « révolution paxtonienne »

#### 1. Maintien de la lecture gaulliste du conflit, mais...

Ainsi, le 23 novembre 1971, le président Georges POMPIDOU accorde la grâce à Paul TOUVIER, chef de la milice de Lyon (organisation politique et paramilitaire destinée à lutter contre les mouvements de résistance), qui se cachait depuis sa condamnation par contumace pour complicité de crime contre l'humanité en 1946. Cela suscite un vif émoi chez les survivants : 72 000 articles de presse sont publiés sur l'affaire TOUVIER. Au cours d'une conférence de presse, le 21 septembre 1972, le chef de l'État est obligé de s'expliquer, déclarant : « *Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier ce temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient ?* ».

Quant au président Valéry GISCARD D'ESTAING, en 1975, dans une perspective de réconciliation avec l'Allemagne et au nom de l'amitié franco-allemande, il supprime la commémoration du 8 mai 1945. Cela provoque de vives réactions chez les anciens combattants et les résistants. Le président François MITTERRAND rétablira de façon pérenne les cérémonies en 1981.

Autre fait, le ministre du Budget du président GISCARD D'ESTAING est un certain Maurice PAPON, ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde entre 1942 et 1944 qui a fait appliquer les décisions de Vichy sur la déportation des Juifs. Il sera condamné en 1998 pour complicité de crimes contre l'humanité.

Enfin, tous les présidents de la République font fleurir la tombe de PÉTAIN à l'île d'Yeu lors des cérémonies du 11 novembre puisqu'il était considéré comme le vainqueur de Verdun (1916). Depuis le cinquantenaire de l'armistice de 1918, la tradition s'était instaurée pour les présidents de déposer une gerbe tous les dix ans la tombe. De GAULLE l'a fait le premier (1968), puis GISCARD D'ESTAING (1978), puis MITTERRAND (1984-1992). En 1992, année du cinquantième anniversaire de la rafle du Vel' d'hiv, ce geste est considéré comme une « *insulte aux victimes de Vichy* ». Affirmant « *comprendre l'émotion* » des associations de déportés, MITTERRAND décide de ne plus déposer de fleurs. Le président Jacques CHIRAC, dès son élection en 1995, refuse d'honorer la mémoire du maréchal PÉTAIN.

#### 2. ... les mentalités changent, le mythe résistancialiste chancèle

Les Français nés après la guerre sont prêts à entendre une autre version de l'Histoire de leur pays. Cela passe avant tout par le 7<sup>e</sup> art : le cinéma qui écorne le mythe résistancialiste. Ainsi, Marcel OPHÜLS réalise le documentaire *Le Chagrin et la Pitié* (1971, 4 h), constitué surtout d'entretiens, d'images d'actualités françaises et allemandes de l'époque, réalisées sous le contrôle de la propagande du gouvernement de Vichy, présentées sans commentaire. Le film dresse la chronique de la vie d'une ville française, Clermont-Ferrand (en zone libre), entre 1940 et 1944. Il brise l'image d'une France entièrement résistante. Une France plutôt lâche y est décrite, ayant le choix entre collaboration et résistance. Une France où la passivité des Français l'emporte face à Vichy. Une France qui s'accommode : Philippe BURRIN emploie le terme « *d'accommodements* » avec l'occupant dans son ouvrage *La France à l'heure allemande (1940-1944)* publié en 1995 (Le Seuil). Le film joue un rôle important dans le début d'une phase de la mémoire de l'occupation que l'historien Henry ROUSSO appelle le « *miroir brisé* » dans son livre *Le Syndrome de Vichy, 1944-198...* (Le Seuil, 1987). Le documentaire d'OPHÜLS est financé par la télévision publique française (télévision contrôlée par l'État et qui ne possède que deux chaînes). Pourtant, elle refusera sa diffusion jusqu'en 1981.

D'autres films sont tournés sur la thématique « collaboration/résistance », oscillant entre drame et comédie. Ils veulent démontrer la réalité de la vie des Français durant l'Occupation, leur existence consacrée à la survie. Dans son film *Lacombe Lucien* (1974), le réalisateur Louis MALLE raconte l'histoire d'un jeune paysan français désœuvré qui, en juin 1944, demande à son instituteur de le faire entrer dans le maquis. Celui-ci refuse. Lacombe, arrêté par la police par hasard, dénonce l'instituteur à la Gestapo française et se fait enrôler par cette dernière. Il tombe amoureux d'une jeune fille juive. Il s'enfuit avec elle à la campagne. L'auteur du film a mis en avant l'engagement dans la collaboration comme étant essentiellement dû au hasard des circonstances. Il provoque une vive polémique. Son œuvre est alors perçue comme un affront à la mémoire des résistants. Il lui est reproché de ne pas avoir vécu assez durement la guerre. Louis MALLE s'expatrie aux États-Unis.

Citons également *Section spéciale* de COSTA-GAVRAS (1975), sur la création par le gouvernement de Vichy d'une Cour spéciale pour juger les résistants ou présumés tels, *Le vieux fusil* de Robert ENRICO (1975), inspiré du massacre d'Oradour-sur-Glane, *L'affiche rouge* de Franck CASSENTI (1976), sur le groupe Manouchian (23 résistants fusillés en 1944), *Le dernier métro* de François TRUFFAUT (1982), sur le milieu du théâtre à Paris, *Papy fait de la résistance* de Jean-Marie POIRÉ (1985), film qui démythifiera la Résistance par le biais de très nombreux clichés.

### 3. Une nouvelle lecture de la collaboration vichyssoise

En 1972 (1973 en France), l'historien américain Robert PAXTON publie *La France de Vichy* (Le Seuil). Il démontre que la collaboration a été proposée par PÉTAÏN et qu'elle n'a pas été réclamée par HITLER. Il met en évidence le fait que, dès 1940, PÉTAÏN a voulu s'associer à l'« *ordre nouveau* » des nazis avec son projet de Révolution nationale. Surtout, il établit que le régime antisémite de Vichy a devancé les demandes allemandes sur la question de la déportation des Juifs.

Cet ouvrage marque une rupture souvent considérée comme décisive dans l'historiographie de la France sous l'Occupation, un tournant majeur dans l'écriture de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de ses heures sombres : le régime de Vichy n'est plus le fruit de circonstances mais bel et bien une période historique de la France. L'historien s'est appuyé sur les archives américaines et allemandes (tels des notes et des télégrammes adressés par Vichy à Berlin saisis par les Américains), plus accessibles que les archives françaises sous le coup d'une loi difficile à contourner (délai de communicabilité entre 25 et 100 ans du fait de la protection de la vie privée et de la sûreté de l'État). Il lui a été plus aisé d'aborder un sujet délicat par rapport aux historiens français contraints par leur vécu et la loi.

Dès la fin des années 1970, presque la moitié des thèses de doctorat en histoire portent sur Vichy et l'Occupation. Les chercheurs ont accès aux archives nazies conservées en Allemagne. Certaines archives en France commencent à être accessibles mais pas toutes puisqu'il a fallu attendre fin 2015 pour consulter les documents répertoriés dans les archives de la police et de la justice du régime de Vichy. Leurs travaux font tomber la théorie « *du bouclier et de l'épée* » de Robert ARON. L'État reconnaît alors la collaboration volontaire de certains Français et de la République, mais dans une certaine mesure seulement. C'est le début d'une nouvelle ère, celle d'une lecture différente des actes de l'État et de ses dirigeants durant la Seconde Guerre mondiale : Jean-Pierre AZÉMA parle de « *révolution paxtonienne* ». En 1981, PAXTON publie avec Michael MARRUS *Vichy et les Juifs* (Calmann-Levy) dans lequel ils démontrent que l'État français a joué un rôle actif dans la Shoah et qu'il avait le soutien de la population française.

Des avis d'historiens divergent cependant, notamment sur la réalité de l'opinion publique ou le fait que, bien qu'antisémite, le régime de Vichy aurait cherché à amortir l'impact de la déportation des Juifs. Ainsi, entre 1976 et 1993, Henri AMOUROUX entreprend d'écrire *La grande histoire des Français sous l'occupation* (Robert Laffont) en plusieurs tomes. L'un d'eux, *Quarante millions de pétainistes* (1977) est un succès de librairie dans lequel une lecture bien indulgente pour l'État français est faite. Mais, le changement est bien là. En 1983, la vision paxtonienne de la Seconde Guerre mondiale entre dans les manuels scolaires de lycée.

## **B. La mémoire juive sort de l'oubli**

### **1. Constituer une « mémoire communautaire » pour ne pas oublier**

Entre 1945 et le début des années 1960, la mémoire du génocide est oubliée, refoulée et amalgamée avec celle de la déportation politique. Les collaborateurs sont condamnés selon le Code pénal, l'antisémitisme n'est pas pris en considération. Simone VEIL explique dans l'ouvrage *Déportation et génocide. Entre mémoire et oubli* d'Annette WIEVORKA (Plon, 1992) que le survivant juif « ennuyait ». Élie WIESEL, dans son ouvrage *La nuit*, édité en 1995 (Les éditions de Minuit), revient sur son expérience de juif orthodoxe déporté à Auschwitz et Buchenwald. Il évoque son impossibilité de témoigner durant l'après-guerre.

Les Juifs se trouvent alors dans l'obligation de constituer une mémoire communautaire. Le résistancialisme l'emporte sur le génocide à tel point qu'en 1959, le vélodrome d'Hiver, où furent rassemblés les 13 000 Juifs rafles de la région parisienne les 16 et 17 juillet 1942, est détruit dans une certaine indifférence.

### **2. Le procès de la « banalité du mal » fait se libérer les paroles**

Puis, cette mémoire juive évolue, se réveille, grâce à des faits marquants. Le 11 avril 1961 s'ouvre en Israël, à Jérusalem, le premier procès d'un criminel nazi depuis Nuremberg : celui de l'organisateur de la Solution finale à Wannsee (20 janvier 1942), Adolf EICHMANN. 111 survivants viennent témoigner à la barre au cours de ce « *Nuremberg du peuple juif* » selon l'expression de David BEN GOURION, Premier ministre israélien, fondateur de l'État d'Israël, au journal *Le Monde* en juin 1960. Ce procès libère la parole des témoins du génocide. La philosophe juive et journaliste au *New Yorker* Hannah ARENDT suit ce procès qui met en lumière la « *banalité du mal* ». En effet, elle découvre que ce bourreau nazi est un fonctionnaire ordinaire, un simple bureaucrate plutôt borné. Le procès EICHMANN (exécuté en 1962) est suivi d'autres jugements, en Allemagne notamment. Ils dévoilent au fur et à mesure les détails de la Solution finale. De nouveaux champs d'étude sont ouverts aux historiens. Ils se consacrent à l'analyse du génocide. Raul HILBERG publie en Angleterre *La Destruction des Juifs d'Europe* en 1961 (Galliamard). L'ouvrage ne sera traduit en français qu'en 1985, au moment où la mémoire juive sort enfin de la communauté juive. La guerre des Six jours en 1967, puis la guerre du Kippour en 1973, au Moyen-Orient, réactivent le sentiment d'insécurité et d'appartenance à une communauté menacée. « *Elles rendent le travail de mémoire de la Shoah indispensable.* » (manuel Hachette)

### **3. Le négationnisme et le révisionnisme**

Serge KLARSFELD publie *Le Mémorial de la déportation des juifs de France* en 1978 (autoédition). Il y recense toutes les victimes françaises de la Shoah (78 000). Mais, cette année-là, la constitution de cette mémoire juive est menacée par un courant négationniste et révisionniste qui nie l'existence de l'extermination, de la Shoah. Ainsi, le 23 octobre 1978, le magazine *L'Express* publie une interview du journaliste d'extrême droite Louis DARQUIER DE PELLEPOIX, commissaire aux questions juives de 1942 à 1944, condamné à mort par contumace, exilé en Espagne. Il nie la Solution finale et déclare « *Je vais vous dire, moi, ce qui s'est exactement passé à Auschwitz. On a gazé. Oui, c'est vrai. Mais on a gazé les poux* ». Dans le même temps, il attribue toute la responsabilité de la rafle du Vel' d'Hiv au secrétaire général à la police de Vichy, René BOUSQUET. La France demande son extradition. L'Espagne la refuse sous prétexte qu'il n'a pas été condamné pour crime de guerre.

Les premières recherches négationnistes se déroulent entre 1964 et 1977 sous la direction de Paul RASSINIER et de l'universitaire Robert FAURISSON (professeur à l'université Lyon-II). Ce dernier développe la théorie « *d'un mensonge historique* », « *d'une escroquerie* » au bénéfice d'Israël et des Juifs du monde entier. Il publie en 1978 une tribune intitulée « *Le problème des chambres à gaz, ou la rumeur d'Auschwitz* », dans le quotidien *Le Monde*, dans laquelle il déclare que l'on n'en a pas retrouvé traces. Or, ces chambres ont été dynamitées par les SS à l'arrivée de l'Armée rouge en janvier 1945. Il réaffirme sa thèse sur la radio Europe 1 en 1980.

La renaissance de l'extrême droite apparaît avec la création du Front National en 1972. Son programme politique est celui de la révolution nationale de l'État français. On assiste au début des années 1980, à Paris, à une série d'attentats antisémites : rue Copernic le 3 octobre 1980, rue des Rosiers le 9 août 1982.

#### 4. Le devoir de mémoire

Les intellectuels et les historiens réagissent fermement à la montée de ce courant négationniste. La notion de devoir de mémoire se développe autant en Europe qu'aux États-Unis. Ainsi, Marvin CHOMSKY et Gerald GREEN (Greenberg) réalisent la mini-série américaine *Holocaust* (1978, *Holocauste* en France en 1979) qui décrit la destruction des Juifs d'Europe à travers l'histoire d'une famille juive et d'une famille nazie à Berlin. La série est diffusée à la télévision française en 1979 sous le titre *Holocauste*.

Le film documentaire *Shoah* de Claude LANZMANN, sorti en 1985 (plus de 10 heures), est récompensé d'un César d'honneur en 1986. Il est avant tout composé de témoignages de rescapés, de contemporains ou « *d'assassins* », de prises de vues faites sur les lieux du génocide en Pologne. Il n'y a aucune image d'archives. Il évoque la campagne d'extermination à Chelmno, les camps de la mort de Treblinka et d'Auschwitz-Birkenau, du processus d'élimination du ghetto de Varsovie.

Dans le même temps, les historiens établissent le fait que l'engagement dans la Résistance ou dans la collaboration n'a finalement concerné qu'une minorité de Français, la majorité ayant été plutôt attentiste.

Les travaux se multiplient, les publications aussi. Le passé de certains hommes politiques est révélé comme celui de MITTERRAND « *vichysto-résistant* » (Jean-Pierre AZÉMA au colloque de l'INSEE « *Statistiques sans conscience n'est que ruine...* » en 1998). Dans son ouvrage *Une jeunesse française* (Fayard, 1994), Pierre PÉAN dévoile que le président a servi PÉTAIN et a reçu la francisque (décoration suprême), des mains de celui-ci, avant de créer son réseau de résistance en 1943. Il divulgue également les liens d'amitiés avec René BOUSQUET, secrétaire général de la police de Vichy. L'opinion publique est scandalisée.

Des études approfondissent des zones encore floues sur la résistance tels la trahison pour l'arrestation de MOULIN, le lien entre MOULIN et les Soviétiques, les oppositions dans la résistance. Les historiens s'attachent à mieux cerner les oubliés de l'après-guerre, les travailleurs du STO, les Malgré-nous ou bien encore les soldats coloniaux. L'histoire de la Seconde Guerre mondiale tend à se révéler dans sa globalité...

#### 5. Justice et mémoire

Grâce aux traqueurs de nazis et de collaborateurs comme ceux de l'association « Fils et filles de déportés juifs de France » créée en 1979 par Serge (avocat fils d'un juif mort à Auschwitz) et Beate (fille d'un soldat allemand nazi) KLARSFELD, les tribunaux français peuvent enfin juger une série d'affaires très médiatisées dont la toile de fond est la participation du régime de Vichy à la Solution finale. De grands procès s'ouvrent :

- 1979, Jean LEGUAY, haut fonctionnaire de police qui a supervisé la rafle du Vel' d'Hiv. Il est le premier Français inculpé pour crime contre l'humanité. Il meurt avant la fin de l'instruction de son procès.
- 1981, les premières plaintes sont déposées contre Maurice PAPON, secrétaire général de la préfecture de Bordeaux et responsable des affaires juives de juin 1942 à juillet 1944.
- 1987, le procès de Klaus BARBIE, officier SS et chef de la Gestapo à Lyon, responsable de la mort de Jean MOULIN et de la déportation des 41 enfants juifs d'Izieu (6 juin 1944), arrêté en Bolivie en 1983, est filmé pour servir de témoignage historique. Il est ouvert au public scolaire pour la mémoire des jeunes générations. Il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Il meurt en prison en 1991.
- 1993, René BOUSQUET, secrétaire général de la police de Vichy d'avril 1942 à décembre 1943, est assassiné par un déséquilibré à la porte de son domicile alors que son procès pour crime contre l'humanité est en cours d'instruction.
- 1994, Paul TOUVIER, chef de la milice lyonnaise, est condamné à la réclusion criminelle à la perpétuité. Il meurt en prison en 1996.
- 1997-1998, le procès de Maurice PAPON a enfin lieu. Il est condamné à 10 ans de prison pour complicité de crimes contre l'humanité dans la déportation des Juifs de Bordeaux. Il est libéré pour raison de santé en 2002 et meurt en 2007.

Les deux derniers procès marquent la fin du travail de mémoire.

Par ailleurs, des procès en diffamation ont lieu. En 1987, sur la radio RTL, Jean-Marie LE PEN explique que, pour lui, les chambres à gaz ne sont qu'un point de détail dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale : « *Ce n'est pas une vérité éprouvée à laquelle tout le monde doit croire... Personnellement je n'en ai jamais vu.* » Il est condamné pour des propos révisionnistes. Il les renouvellera pourtant, pas plus tard qu'en 2015. En vertu de la loi mémorielle Gayssot du 13 juillet 1990 réprimant tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, le tribunal correctionnel de Paris le déclare coupable de contestation de crime contre l'humanité. Il écope de 30 000 euros d'amende. Quant à Robert FAURISSON, il fait également l'objet de nombreuses procédures judiciaires entre 1981 et 1998 sur les chefs d'incitation à la haine raciale et de négation de crime contre l'humanité.

### **C. A partir de 1995, les Français font enfin face à leur passé**

#### **1. Vers la reconnaissance de la responsabilité de la France**

Différentes dates doivent être retenues :

- 16 juillet 1992, MITTERRAND est le premier président de la République à assister à la cérémonie commémorant la rafle du Vel' d'Hiv. Toutefois, il refuse toujours de reconnaître la responsabilité de l'État (« *Vichy, ce n'était pas la République* »). Et, surtout, il est sifflé parce que l'on découvre son passé vichysto-résistant et qu'il fleurit la tombe de PÉTAIN le 11 novembre.
- 1993 : le 16 juillet, jour anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv, est décrété *Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'État français »*. Cette journée n'est pas un nouvel hommage rendu aux déportés. Elle marque la reconnaissance par la République de la responsabilité du gouvernement de l'État français dans la mise en œuvre de la politique contre les Juifs et les Tziganes, entre 1940 et 1944. Parallèlement, la Fondation pour la Résistance est créée.
- 1994, sont inaugurés un musée à Izieu et un monument à la place du Vel' d'Hiv.
- **16 juillet 1995**, suite au procès TOUVIER et aux auditions des experts historiens, dans son discours prononcé pour le 53<sup>e</sup> anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv, Jacques CHIRAC fait sauter le verrou du non-dit. La France a « *commis l'irréparable* » lorsque les forces de l'ordre françaises ont exécuté la demande des autorités nazies. Le président reconnaît la responsabilité indéniable de l'État et son administration dans la déportation des Juifs de France. L'évocation de la dette imprescriptible de la France à l'égard des Juifs est en rupture avec la politique de négation pratiquée par les résistancialistes. Mais pas totalement, puisque le président rappelle l'engagement des hommes et des femmes qui s'y sont opposés faisant référence à l'héroïsme des résistants et aux « Justes de France » qui ont sauvé des Juifs. Les repentances institutionnelles s'ensuivent : l'Église avec la déclaration des évêques de France en 1997, les institutions comme la police, les entreprises comme la SNCF et la création du mémorial de Bobigny en 2011.

#### **2. Les lieux de « mémoire de la Shoah »**

1997, la mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France est mise en place sous l'autorité de Jean MATTÉOLI, ancien président de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (1987-1993). Elle évalue à 1,35 milliard d'euros le montant des confiscations dont ont été victimes les Juifs en dehors des pillages des biens et des œuvres d'art par les nazis. La spoliation financière porte sur 520 millions d'euros. Les sommes d'argent prises par les autorités françaises sur les internés des camps représentent plus de 91 millions d'euros. Désormais, l'État indemnise les familles spoliées ou déportées. La mission Mattéoli évalue entre 90 % et 95 % la proportion des biens et avoirs de toutes natures restitués depuis la fin de la guerre. Par ailleurs, sur les 100 000 œuvres d'art spoliées, 45 000 ont été rendues à leurs propriétaires.

- 1999, une Fondation pour la mémoire des victimes de la Shoah est créée. Elle a « *pour but de développer les recherches et de diffuser les connaissances sur les persécutions antisémites (...) ainsi que sur les victimes de ces persécutions et sur les conditions qui ont permis en France à la grande majorité des Juifs d'échapper à la déportation* ». Elle est présidée par Simone VEIL en 2000.

- 2000, la journée du 16 juillet est renommée *Journée nationale de commémoration des crimes racistes et antisémites de l'État français et en hommage aux Justes de France*.
- 2005, le Mémorial de la Shoah est inauguré par CHIRAC à Paris, rassemblant en un même lieu la mémoire et l'histoire de la déportation.
- 2006, création d'une *Journée commémorative de l'appel historique du général De Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi* (18 juin).
- 18 janvier 2007 (jour anniversaire de l'entrée des troupes soviétiques dans le camp d'extermination d'Auschwitz en 1945), au Panthéon, CHIRAC pose une plaque rendant hommage aux 2 700 Justes de France et aux héros anonymes qui ont sauvé des Juifs. Le Juste devient le nouvel héros qui a combattu pour la tolérance, contre l'antisémitisme et le racisme, en mêlant à la fois la résistance et la lutte contre l'Allemagne et le régime de Vichy.

### 3. La mémoire instrumentalisée par les politiques ou l'hypermnésie

2007 (mai), le président Nicolas SARKOZY demande de faire lire aux lycéens la lettre de Guy MÔQUET, fusillé par les Allemands comme otage en 1941. De nombreuses oppositions se font entendre car l'arrestation de ce jeune homme s'est faite pour des raisons politiques (distribution de tracts communistes) et non des faits de résistance. Quant à son exécution, elle a eu uniquement lieu en représailles à la mort d'un général allemand. Le Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (fondé en 2005 pour veiller sur les usages publics de l'histoire à des fins mémorielles, notamment par les hommes politiques) critique vivement l'initiative. Beaucoup parle d'instrumentalisation de la mémoire du conflit en effectuant un choix politique, très discutable sur le plan historique.

- 2008 (février), SARKOZY propose de charger chaque élève de CM2 du souvenir d'un enfant déporté. Cela suscite de nouveau de vifs débats. La proposition est abandonnée.
- 2010, le film de Roselyne BOSCH *La rafle*, inspiré de la tragédie du Vel' d'Hiv suscite une forte émotion dans un moment où la plupart des témoins survivants arrivent dans la dernière partie de leur vie. Il permet l'organisation de nombreux débats télévisés notamment, en présence d'historiens présentant la responsabilité de l'État français et répondant aux questions : « *Pourquoi la France a-t-elle livré des Juifs, et notamment des enfants, aux nazis ? Pourquoi la nation s'est-elle fracturée entre collabos se vautrant dans la honte, résistants du premier jour et masse grisaille pétrie de lâcheté ? Pourquoi, enfin, avons-nous encore tant de mal à affronter, lucides, ce passé ?* ».
- 2013, les présidents français et allemand rendent hommage, ensemble, aux victimes d'Oradour-sur-Glane.
- 2013, les 130 000 soldats alsaciens et mosellans enrôlés de force dans l'armée allemande à partir d'août 1942, les Malgré-nous, sont reconnus comme des victimes du nazisme.
- 2015 (mai, décret du 7 janvier), le président François HOLLANDE fait entrer au Panthéon Pierre BROSOLETTTE (cendres), Geneviève ANTHONIOZ-DE GAULLE, Germaine TILLION, Jean ZAY (cendres).
- 16 juillet 2017, au cours du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Rafle du Vel' d'Hiv, en présence de Benjamin NETANYAHU, Premier ministre d'Israël, le président Emmanuel MACRON déclare : « *Il faut réconcilier les mémoires, c'est la grandeur de la France* », « *C'est bien la France qui organisa la rafle et la déportation* ».

Ainsi, l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale est faite de mémoires plurielles, de commémorations différentes selon les époques. L'existence du génocide et de la collaboration de l'État français est reconnue par la République. La lecture apaisée des événements tragiques de 1940-1945 est désormais possible à l'exemple des travaux de Pierre LABORIE sur le comportement des Français sous l'Occupation (caractère minoritaire de la Résistance mais qui n'a tenu que grâce au soutien silencieux d'une partie de la population). L'historien poursuit sa tâche en faisant émerger des mémoires encore marginales telles celles des Tziganes, des Malgré-nous, des Malgré-elles, des homosexuels ou d'autres minorités comme les Témoins de Jéhovah. Le devoir de mémoire peut commencer, mais doit-il l'emporter sur la construction de l'Histoire ? Ne court-on pas le risque de l'hypermnésie, d'un excès mémoriel des différents groupes porteurs de mémoire ?

### III. ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRES, LE RÔLE DE L'HISTORIEN

Les mémoires et l'Histoire forment deux versions différentes du passé pour mieux le comprendre mais aussi mieux comprendre le présent et aborder l'avenir. Elles ont leur identité propre : les mémoires sont plurielles et subjectives, l'Histoire est une discipline scientifique. Mais, ce sont également deux concepts inséparables, indissociables. Au milieu se trouve l'historien allant de l'une vers l'autre, alliant l'une et l'autre de façon objective.

#### A. La tâche de l'historien

L'étude des années de guerre au XX<sup>e</sup> siècle est une tâche difficile, d'autant plus que les faits sont récents, les acteurs et les témoins vivants nombreux. Deux versions du passé très différentes s'opposent : celle de la (ou des) mémoire(s), celle de l'Histoire.

#### 1. La mémoire, les mémoires, le devoir de mémoire

La mémoire est un ensemble de souvenirs, d'images qu'une personne, un groupe humain, une collectivité, une société retient de son passé selon son affect, ses émotions sa propre construction, ses propres modes de pensée, son propre référentiel. La mémoire ne peut être de ce fait que partielle, partisane, sélective, partielle et subjective. Elle est individuelle, collective, plurielle, diverse et souvent conflictuelle tout du moins passionnée. Elle participe à l'élaboration du récit historique, de la représentation qui est faite de l'Histoire. Elle se manifeste dans des lieux de mémoire identifiés et dont l'inventaire et l'analyse de l'héritage collectif ont été entrepris sous la direction de Pierre NORA (*Les lieux de mémoire*). Son écriture est faite par des associations mémorielles qui utilisent le sens de l'Histoire pour la mettre en œuvre.

Les historiens distinguent quatre familles de mémoire de la Seconde Guerre mondiale :

- la mémoire repliée des prisonniers de guerre,
- la mémoire blessée de la déportation juive,
- la mémoire sur la défensive des travailleurs volontaires en Allemagne et des requis du STO,
- la mémoire motrice de la Résistance (mémoire résistanciste/gaullienne, mémoire communiste, mémoire gaulliste/18 juin, mémoire de la résistance socialiste, mémoire de la droite non-gaulliste).

Le devoir de mémoire est un devoir moral, porté par des groupes sociaux, des rescapés, des descendants de victimes afin de se souvenir d'un événement traumatisant et rendre hommage aux victimes. Il n'est pas du ressort de l'historien. Il peut seulement y contribuer.

#### 2. L'Histoire, une science humaine

L'histoire est un concept polysémique (plusieurs sens). L'Histoire, c'est l'ensemble des événements du passé et le récit de ces événements. C'est une science humaine et sociale qui étudie les faits émanant de sources différentes, qui les analyse de façon critique afin d'en élaborer une reconstruction, une thèse objectives. C'est une œuvre inachevée, tournée vers les autres, ne pouvant se faire en autarcie, sans cesse remise en question, se transformant et se perfectionnant au détour des progrès accomplis dans la science historique, des outils différenciés, de l'accès aux sources nouvelles, et des intérêts des historiens.

Selon Marc BLOCH, dans son ouvrage *Apologie pour l'histoire* (1941), « la qualité maîtresse de l'historien » est de posséder la « faculté d'appréhension du vivant ». L'historien utilise la mémoire orale et écrite, il doit en tenir compte (Jean-Pierre RIOUX, *La France perd la mémoire*, Perrin, 2006). Il recueille les souvenirs et les témoignages des contemporains des faits tout en prenant de la distance sur ces sources historiques particulières. Il les analyse. Il en saisit le changement, la sensiblerie. Et, surtout, il les confronte aux observations historiques et aux autres sources dont il dispose car les témoignages ne sont jamais neutres, ils sont subjectifs.

Ainsi, la mémoire ne peut pas être synonyme d'histoire car, en ne prenant en considération que le récit de mémoire, l'historien prendrait le risque de n'être que le porte-parole d'un ou de plusieurs groupes sociaux dont il ferait l'histoire. Il s'asservirait à une demande sociale.

### **B. De l'utilité de l'intervention des historiens dans les débats publics ?**

Si l'historien est un « *architecte reconstructeur* » d'événements du passé, il faut se demander s'il se doit d'intervenir dans les débats publics menés par ses propres contemporains. Il existe d'ailleurs une histoire du temps présent, depuis la création par l'historien François BÉDARIDA, en 1978, de l'Institut d'histoire du temps présent rattaché au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Elle est délimitée par la présence d'acteurs vivants, porteurs d'une mémoire et de souvenirs qui contribuent à la connaissance d'un passé récent ou en cours de construction. Le problème réside dans le fait que ses bornes sont constamment mobiles et dépendantes de l'avancée du temps. L'histoire du temps présent couvre une période allant des années 1940 aux années 2020.

Dans les années 1980, des intellectuels sont sortis de leur neutralité lorsque des thèses négationnistes ont été soutenues dans certaines universités. En 1987, le « *point de détail* » de Jean-Marie LE PEN a fait se mobiliser des historiens comme Pierre VIDAL-NAQUET qui démonte les thèses négationnistes dans son ouvrage *Les Assassins de la mémoire* (Le Seuil, 1995).

Au cours des procès BARBIE, TOUVIER, PAPON, le rôle de l'historien dans la société est posé. En effet, des historiens sont invités à participer aux audiences en tant qu'experts pour rappeler aux juges et aux jurés l'histoire des années noires. Ils sont alors divisés entre la vérité judiciaire et la vérité historique. David VITEAU écrit « *La pénalisation des questions historiques fait donc du juge un acteur de l'élaboration de la mémoire nationale.* » Et l'historien dans un procès est-il un acteur de l'élaboration d'un verdict ?

- Les uns, comme Henry AMOUROUX et Robert PAXTON aux procès de PAPON en 1997, acceptent pour éclairer la justice même s'ils n'ont pas accès au dossier. Leur expertise semble importante car elle contribue au devoir de mémoire, à l'obligation morale de se souvenir d'un événement tragique afin de faire acte de résilience et ne plus avoir à vivre de tels événements. Pourtant, le travail de l'historien est d'établir les faits, pas de les remémorer.
- Les autres, comme Henry ROUSSO au procès TOUVIER en 1999, refusent n'estimant pas être de leur ressort de juger un homme vivant comme un historien peut le faire d'une époque plus lointaine. Ils ne veulent pas être instrumentalisés. Chacun son rôle, chacun ses impératifs. La justice juge les individus. L'historien pratique l'observation historique avec objectivité, il délivre une connaissance raisonnée et rigoureuse de ce qui est arrivé.

### **C. Les historiens contestent les lois mémorielles**

Enfin, face à l'essor du concept du devoir de mémoire qui relève d'une demande sociale dans les années 1990 et, plus encore, face aux lois mémorielles, il faut se demander si l'historien n'a pas tendance à être pris au piège par les pouvoirs et les partis politiques.

Les élites politiques ont utilisé et utilisent les mémoires de la Seconde Guerre mondiale, souvent à des fins électorales. L'État et les collectivités territoriales imposent leur vision du passé pour consolider la société grâce à une multitude de commémorations, d'inaugurations, de nouveaux lieux de mémoire. A partir de 1990, le Parlement sera pris d'une frénésie de lois mémorielles, au nombre de quatre :

- La loi Gayssot condamnant la négation des crimes contre l'humanité (13 juillet 1990). Vingt ans plus tard, de nombreux historiens, philosophes, hommes politiques dénonceront les dérives que cette loi a engendrées estimant qu'elle pénalise la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité. Il en font un bilan désastreux : atteintes aux libertés, renouveaux identitaires et racistes... « *Il n'appartient pas à la loi de dire le vrai en histoire* ».
- La loi reconnaissant le génocide arménien de 1915 (29 janvier 2001).
- La loi Taubira assimilant la traite négrière (atlantique ou de l'océan Indien) et de l'esclavage à un crime contre l'humanité (21 mai 2001).
- La loi Aliot-Marie portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés (23 février 2005). L'article 4 suscite une vive controverse car il oblige les manuels scolaires à mettre en avant le « *rôle positif de la présence française outre-mer* ». Il sera abrogé en 2006.

De nombreux historiens (plus de 600 sous la direction de Pierre NORA notamment)

craignent alors que ces lois ne nuisent à leur liberté de recherche, qu'elles restreignent leur champ d'étude. Ils signent un appel pour dénoncer les lois mémorielles : *Liberté pour l'histoire !* (13 décembre 2005). Ils affirment que l'histoire ne leur appartient pas, pas plus qu'aux politiques. Elle n'est ni une religion, ni une morale. Elle n'est pas l'esclave de l'actualité, pas la mémoire, pas un objet juridique. « *Le Parlement ou l'autorité politique* » ne doit pas « *définir la vérité historique* ». En 2007, lorsque SARKOZY demandera que la lettre de Guy MÔQUET soit lue aux scolaires, ce sont les professeurs d'histoire-géographie qui réagissent en invoquant la liberté pédagogique.

Depuis les années 1990, les rapports entre mémoire et histoire évoluent, se croisent, s'entremêlent, s'entrechoquent. Les observateurs constatent une certaine soumission de la seconde à la première du fait de la classe politique. L'inflation des lois mémorielles liées en partie à la Seconde Guerre mondiale provoque des résistances et des réactions d'historiens qui refusent d'être instrumentalisés et de voir se créer une histoire officielle d'État au détriment de l'Histoire.

## CONCLUSION

Pour conclure ce chapitre sur l'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale, il est intéressant de citer ici le philosophe Paul RICŒUR : « *Sous l'histoire, ma mémoire et l'oubli. Sous la mémoire et l'oubli, la vie. Mais écrire la vie est une autre histoire. Inachèvement* » (*La mémoire, l'histoire, l'oubli*). L'étude des relations entre les historiens et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France reflète l'évolution des questionnements historiques au gré de l'accessibilité des archives, des renouvellements de la discipline historique, mais aussi l'évolution de notre société.

Le sujet des mémoires de la Seconde Guerre mondiale est encore sensible, probablement du fait que bien des acteurs de cette époque sont encore vivants. C'est une mémoire douloureuse pour bon nombre de Français qui est passée d'un stade hégémonique (résistancialiste) au lendemain de la guerre à une dimension plurielle (toutes les mémoires reconnues) au cours des années 1970-1980 pour se donner un seul sens dans les années 1990 (le devoir de mémoire). Subsistent cependant encore des mémoires à questionner, à travailler, des histoires à dévoiler afin de terminer l'écriture apaisée de l'histoire de tous les acteurs de la Seconde Guerre mondiale, pour un moment, jusqu'à la découverte de nouvelles archives... Le temps est venu d'une approche historique non mémorielle, plus équilibrée, plus apaisée, qui n'omette rien dans son récit. Aujourd'hui, pour l'historien, l'objectif est de se dégager du jeu des pouvoirs politiques, des groupes d'intérêt, des discours médiatiques et du « régime d'historicité » (François HARTOG) qui, comme l'hypermnésie, agissent sur la construction des mémoires en produisant des ouvrages grand public. Ces derniers relèvent rarement de l'histoire, mais le plus souvent d'une nouvelle sorte de mémoire.

La nécessité du devoir de mémoire tant dans sa globalité que dans ses particularités ne fait plus aucun doute. Ce devoir n'est pas achevé. Les dirigeants politiques ne cessent de se réclamer des résistants et de leur combat. N'a-t-on pas vu en avril 2017 le candidat aux présidentielles Emmanuel MACRON visiter le site d'Oradour-sur-Glane ? Plus largement, en lien avec les mémoires de la guerre d'Algérie, n'a-t-il pas offusqué les Pieds-noirs en comparant les conditions de la colonisation française à « *un crime contre l'humanité* » lors de son déplacement à Alger en novembre 2016 ? N'a-t-il pas alors évoqué son souhait de « *réconcilier les mémoires* » et « *non les opposer* » dans une interview au webmedia *Huffingtonpost.fr* le 23 mars 2017 ? On peut ainsi légitimement se poser la question de la relation des mémoires de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, comme celui de la guerre d'Indochine. Pour ce faire, il serait judicieux de préférer le devoir d'histoire plutôt que le devoir de mémoire, le devoir d'histoire étant le fait d'étudier le passé sous l'angle de la raison et non de l'émotion. Cette tâche incombe aux historiens.

### Références - sources

1. Ce chapitre ouvrant le programme d'histoire de la classe de terminale a été élaboré à partir de nombreuses sources bibliographiques publiées et consultables en bibliothèques-médiathèques ou sur Internet. Citons également pour la partie "cours" : 1/ le séminaire de Robert Bonnaud, "Histoire du temps présent : le monde au XX<sup>e</sup> siècle", université Paris VII-Jussieu ; 2/ les cours de Sylvie Monniotte du lycée Saint-Jean (Lecture) et du lycée

Saint-Charles (Athis-Mons), de Florian Nicolas du lycée Pierre-Bourdieu (Fronton), de Jacques El Alami du lycée d'Adultes (Paris), de M. Sizaret du lycée Léonard-de-Vinci (Saint-Witz), M. Buchoux, Mmes Trédez et Vitte du lycée Jean-Baptiste-Corot (Savigny-sur-Orge) ; 3/ les manuels scolaires d'histoire, niveau terminale, sous la direction de Adoumié V. et P. Zachary (Hachette), Bourel G. et Chevallier M. (Hatier), Le Quintrec G. (Nathan).

2. En plus de ouvrages cités dans le corps de texte : BÉDARIDA François (sous la direction de), *L'Histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, Édition de la Maison des sciences de l'homme, 1995 ; BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Armand Colin, 7<sup>e</sup> édition, 1982 ; HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Seuil, 2003, 272 p. ; NORA Pierre (sous la direction de), *Les lieux de mémoire*, Gallimard, 7 volumes, 1984, 1986, 1992 ; ROUSSO Henry, *La hantise du passé*, Les éditions Textuel, 1998 ; RICCEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Le Seuil, 2000 ; WIEVORKA Olivier, « Sous l'Occupation, tous résistants ? », *Sciences humaines*, n° 295, août-septembre 2017, pp. 56-57.

TES HT1 CH1. Synthèse